

Accord relatif à la mise en œuvre  
de la reconversion  
de l'ancien site sidérurgique  
d'Esch-Schifflange  
dans le cadre de la réalisation  
d'un programme d'urbanisation



Comité de concertation « Gouvernement  
– ArcelorMittal – Communes »



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Accord relatif à la mise en œuvre de la reconversion  
de l'ancien site sidérurgique d'Esch-Schifflange  
dans le cadre de la réalisation d'un programme d'urbanisation

Comité de concertation  
« Gouvernement – ArcelorMittal – Communes »

23 octobre 2020

Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par :

- son Vice-Premier ministre, ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Monsieur François Bausch
- son ministre des Finances, Monsieur Pierre Gramegna ;
- sa ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Madame Carole Dieschbourg ;
- son ministre de l'Aménagement du territoire, Monsieur Claude Turmes ;
- sa ministre de la Culture, Madame Sam Tanson ;
- sa ministre de l'Intérieur, Madame Taina Bofferding ;
- son ministre des Classes moyennes, Monsieur Lex Delles ;
- son ministre du Logement, Monsieur Henri Kox ;
- son ministre de l'Économie, Monsieur Franz Fayot ;

La Ville d'Esch-sur-Alzette, représentée par son bourgmestre Monsieur Georges Mischo, député-maire, et son échevin Monsieur Martin Kox ;

La commune de Schifflange, représentée par son Bourgmestre, Monsieur Paul Weimerskirch,

ArcelorMittal Luxembourg, représenté par le président du Conseil d'administration d'ArcelorMittal Luxembourg, Monsieur Michel Wurth et Monsieur Bruno Théret, Senior Advisor ArcelorMittal (\*) ;

La Société de développement AGORA S.à.r.l. et Cie, société en commandite simple, représentée par la présidente et le vice-président de son Conseil de gérance, Madame Marie-Josée Vidal respectivement Monsieur Bruno Théret ;

Réunis en date du 23 octobre 2020 au sein du comité de concertation « Gouvernement – ArcelorMittal – Communes » relatif à « l'étude et au suivi du projet de revitalisation de l'ancien site sidérurgique d'Esch-Schifflange » ;

**Vu :**

- le Memorandum of Understanding (MOU) signé en date du 6 février 2016 entre l'État luxembourgeois et ArcelorMittal Luxembourg ;
- la décision du comité de concertation « Gouvernement – ArcelorMittal – Communes » en date du 13 septembre 2017 portant validation des premiers diagnostics de l'étude de faisabilité « visant la reconversion de terrains industriels situés à Esch-sur-Alzette et à Schifflange » ;
- la décision du comité de concertation « Gouvernement – ArcelorMittal – Communes » en date du 11 février 2019 portant validation des recommandations techniques, urbaines et financières relatives à l'organisation d'un atelier de conception urbaine du 29 mars au 5 avril 2019 ouvert à la participation citoyenne ;
- la décision du comité de concertation « Gouvernement – ArcelorMittal – Communes », en date du 17 avril 2019 relative à la désignation de l'équipe COBE (Copenhague / Danemark) - URBAN AGENCY (Copenhague / Danemark) - LUXPLAN S.A. (Capellen / Luxembourg) - URBAN CREATORS (Copenhague / Danemark) en vue de l'élaboration d'un Plan guide global concerté pour le site d'Esch-Schifflange ;
- les statuts de la société de développement AGORA S.à.r.l. et Cie, société en commandite simple, créée en date du 2 octobre 2000, tels que modifiés ;

conviennent de ce qui suit :

**PRÉAMBULE**

Le modèle luxembourgeois de revitalisation des friches industrielles mis en œuvre dans le cadre de la création conjointe entre l'État luxembourgeois et ArcelorMittal Luxembourg de la société de développement AGORA S.à.r.l. et Cie, société en commandite simple, en vue de la revitalisation de l'ancien site de Belval-Ouest, a démontré tout l'intérêt pour l'ensemble des partenaires de disposer d'un instrument opérationnel qui permette, dans le cadre du respect des principes de gestion et de valorisation de l'économie privée, une intervention territoriale concertée dans un sens favorable à l'intérêt général (sur les plans économique, social, écologique, culturel et de l'aménagement du territoire).

Dans le cadre de la signature d'un Memorandum of Understanding (MOU) en date du 6 février 2016 et souhaitant poursuivre leur action conjointe, en partenariat étroit avec la Ville d'Esch-sur-Alzette et la commune de Schifflange, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et ArcelorMittal Luxembourg ont mandaté la société de développement AGORA S.à.r.l. et Cie pour réaliser une étude de faisabilité « visant la reconversion de terrains industriels situés à Esch-sur-Alzette et à Schifflange ».

Le présent comité de concertation « Gouvernement – ArcelorMittal – Communes », constitué dans le but d'assurer la concertation et le suivi des travaux d'investigation engagés par AGORA S.à.r.l. et Cie, en a validé les différentes étapes, à savoir :

- établissement de diagnostics préalables,
- formulation de recommandations techniques, urbaines et financières,
- désignation de l'opérateur chargé de l'élaboration d'un Plan guide global concerté pour le site d'Esch-Schifflange.

Compte tenu de ce qui précède, le comité de concertation « Gouvernement – ArcelorMittal – Communes » :

**• prend acte et se félicite :**

- de l'accord intervenu entre l'État luxembourgeois et ArcelorMittal Luxembourg relatif à l'apport foncier devant permettre le développement du projet urbain sur un total de 61,16ha : 53,29 ha par apport d'ArcelorMittal (87,1 %) et 7,87 ha par apport de l'État luxembourgeois (12,9 %) ;
- de la mise à disposition de 655 m2 complémentaires par la commune de Schifflange dans le but d'optimiser les conditions de réalisation du futur projet urbain ;

**• décide :**

- de confier l'aménagement et le développement du site d'Esch-Schifflange à la société de développement AGORA s.à.r.l. et Cie », société en commandite simple ;

**• demande à agora :**

- de mettre en œuvre le projet de développement urbain sur base des principes fondamentaux retenus dans le cadre de la validation du projet élaboré par l'équipe COBE (Copenhague / Danemark) - URBAN AGENCY (Copenhague / Danemark) - LUXPLAN S.A. (Capellen / Luxembourg) - URBAN CREATORS (Copenhague / Danemark), notamment de porter une attention toute particulière aux concepts de limitation de l'accès automobile (*autoraum*), de valorisation de l'eau dans le quartier et de densité ;
- d'affecter 30 % des surfaces dédiées au logement aux besoins du « logement à coût abordable » et, dans un but d'optimisation de l'usage des surfaces, recommande par ailleurs, dans la mesure du possible, de globaliser les 30 % sur l'ensemble du site d'Esch-Schifflange (plan directeur global) et non sur chaque Plan d'aménagement particulier (PAP) individuel ;
- de tenir compte des énergies renouvelables de type solaire et de considérer les travaux de recherche menés par l'État luxembourgeois en matière de géothermie profonde dans le cadre de l'élaboration du concept en approvisionnement énergétique pour le site d'Esch-Schifflange ;
- de soutenir le développement de l'économie circulaire en encourageant ses clients (investisseurs, promoteurs, bureaux d'études, constructeurs) et fournisseurs à veiller à une utilisation rationnelle des ressources et en adoptant une démarche volontariste visant à privilégier notamment l'usage de l'acier et sa réutilisation afin de réduire ainsi le volume des déchets tout en diminuant les impacts environnementaux ;
- d'accorder une attention particulière à l'utilisation de composants démontables et réutilisables et de produits recyclés et recyclables ;
- de favoriser les circuits courts et de prendre en considération les possibilités de constructions polyvalentes et démontables permettant une meilleure adaptation aux besoins dans le temps et, de ce fait, une meilleure utilisation de la ressource du sol ;
- de tenir compte du passé industriel du site en vue de l'intégrer au mieux dans la conception du nouveau quartier,

**• demande aux administrations compétentes de l'état et des communes :**

- d'apporter leur concours actif dans l'élaboration, la gestion et le suivi des procédures nécessaires à la mise en œuvre du projet de revitalisation, notamment en matière d'environnement et de planification urbaine et architecturale.

Signé en cinq (5) exemplaires à Luxembourg, le 23 octobre 2020

Pour le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg :

Le Vice-Premier ministre,  
ministre de la Mobilité et des Travaux  
publics,

François Bausch

Le Ministre des Finances,

Pierre Gramegna

La Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement  
durable

Carole Dieschbourg

Le Ministre de l'Aménagement  
du territoire,

Claude Turmes

La Ministre de la Culture,

Sam Tanson

La Ministre de l'Intérieur,

Taina Bofferding

Le Ministre des Classes  
moyennes,

Lex Delles

Le Ministre du Logement,

Henri Kox

Le Ministre de l'Économie,

Franz Fayot

Pour ArcelorMittal :

M. Michel Wurth,  
Président du conseil d'administration  
d'ArcelorMittal Luxembourg

M. Bruno Théret,  
Senior Advisor (\*)  
d'ArcelorMittal Luxembourg

Pour la ville d'Esch-sur-Alzette :

M. Georges Mischo,  
Député-maire

M. Martin Kox,  
Echevin

Pour la commune de Schiffflange :

M. Paul Weimerskirch,  
Bourgmestre

Pour AGORA :

Mme Marie-Josée Vidal,  
Présidente du conseil de gérance  
d'AGORA

M. Bruno Théret,  
Vice-président du conseil de  
gérance d'AGORA